académie de MONTPELLIER

INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE
Circonscription du GRAU-DU-ROI / CAMARGUE
2, allée Victor Hugo
30240 Le Grau du Roi

L'Inspecteur de L'Education Nationale

à

Mesdames et messieurs les enseignant(e) s
Mesdames et messieurs les assistants d'éducation
S/c Mesdames et messieurs les directrices et directeurs
Mesdames les conseillers pédagogiques
Monsieur l'animateur informatique
Madame la secrétaire de CCPE
Mesdames et messieurs les membres des RASED

NOTE DE RENTREE 2005

Excellente rentrée à tous et bienvenue aux collègues nouvellement titularisés ainsi qu'à l'ensemble des collègues des écoles qui rejoignent la circonscription à cette rentrée.

Après maintenant six années (pour 80% des écoles) et deux années (secteur de St Gilles) de travail en commun riches et constructives, je vous propose de poursuivre résolument le travail engagé, toujours dans la perspective d'offrir à tous nos élèves les meilleures conditions d'apprentissage. Vous savez que toute l'équipe de circonscription se tient à vos côtés pour avancer dans cette direction, la seule qui soit à même de répondre à nos missions d'éducation et d'instruction.

Afin de conforter ce qui a été mis en place, nos axes de travail demeureront, pour l'essentiel identiques :
1) Poursuite de la mise en œuvre des programmes de 2002, maîtrise de la langue, langues vivantes, sciences en particulier.

2) Prise en compte des élèves en difficultés et plus spécialement des élèves à besoins spécifiques : gestion de l'hétérogénéité, projets individualisés, intégration des élèves handicapés.

Vous trouverez par ailleurs dans cette lettre de service, le maximum des informations d'ordre administratif et pédagogique dont vous aurez besoin aux cours de l'année.

Je considère donc qu'il s'agit d'une circulaire de référence, dont chacun doit être détenteur. Je vous remercie d'y être attentifs, de la conserver et de vous y référer le cas échéant pour répondre à certaines questions.

Je rappelle et confirme aux directeurs et directrices d'écoles la tenue de la réunion de rentrée le : ***Mercredi 7 Septembre de 9h30 à 12h à l'école élémentaire « libération » de Vauvert.***
(Les livrets d'évaluation CE2 seront remis aux directeurs au cours de cette réunion ainsi que les validations des projets d'école).

Encore une fois excellente rentrée à tous, merci pour votre engagement auprès des enfants qui vous sont confiés, Bon courage !

L'Inspecteur de l'Education Nationale,
Alain BARLET-ROUSSET

FONCTIONNEMENT DE LA CIRCONSCRIPTION 2005 / 2006

Adresse :

I.E.N LE GRAU-DU-ROI / CAMARGUE
2, Allée Victor Hugo
30240 – LE GRAU-DU-ROI
Téléphone : 04.66.35.40.72
Fax : 04.66.35.90.46
e-mail : ce.0301676J@ac-montpellier.fr

- **Secrétariat IEN : Mme Nicky DERELLE**
  Email : ce.0301676J@ac-montpellier.fr

- **Inspecteur de l'Education Nationale :**
  Alain BARLET-ROUSSET
  E-Mail : alain.barlet-rousset@montpellier.fr

Je reçois sur rendez-vous, et suis toujours disponible pour tout problème que vous souhaitez me soumettre. Le moyen le plus rapide pour me joindre, hormis mon secrétariat, est de m'envoyer un message sur mon adresse électronique.

- **CPAIEN : Mme Anne PIERA Tél. : 04.66.35.90.48**
- **CPC : Mme Dominique THERON Tél. : 04.66.35.90.48**
- **Secrétaire de CCPE : Mme Sylvette CABROL Tél. : 04.66.35.90.47**
- **Coordonnateur REP : Mlle Bénédicte ANIORT Tél. : 04.66.87.31.85**
- **IAI : M. Robert LAFORGUE Tél. : 04.66.88.62.90**
- **RASED :**
  - **Aigues-Mortes : Ecole « Charles Gros » Tél. :04.66.53.90.08**
    Psychologue scolaire : Mme Incarnacion CHALLEGARD
  - **Vauvert : Ecole « Libération » Tél. : 04.66.88.35.36**
    Psychologue scolaire : Marie-Christine REGGIANI
  - **Saint-Gilles : Ecole J.Ferry Tél. : 04.66.87.22.62**
    Psychologue scolaire : Marie-Paul DELON

Remarques :

Comme vous le savez, le courrier est traité électroniquement pour la totalité aujourd'hui. Plus aucune école ne sera destinataires de courriers papiers. De la même manière, pour les questions courantes ou les envois de compte rendus (conseils des maîtres/cycles/école) je vous recommande vivement d'utiliser le courrier électronique qui constitue un gain de temps et une économie d'énergie et qui vous assure une réponse rapide, si besoin.
Pour éviter toute perte d'information importante, je vous demande de signaler immédiatement à Nicky Derelle tout dysfonctionnement de votre propre courrier électronique.

INFORMATIONS D'ORDRE PEDAGOGIQUE

1- LES INSPECTIONS

Malgré une nette amélioration au cours de l'année 2004/2005, l**e contentieux de retard d'évaluation est encore trop important, je vais donc poursuivre et intensifier le nombre des évaluations, en espérant que le nombre de T2 soit moins important que l'année scolaire écoulée.**
Les inspections individuelles débuteront le jeudi 8 septembre. Vous serez avertis personnellement au moins une semaine avant la date prévue. En fonction de l'emploi du temps de la classe, elles auront lieu dans n'importe quelle matière.

Les critères retenus pour l'évaluation sont, de façon non exhaustive présentés dans le document joint.
J'attache une importance particulière à trois points :

- La préparation de la classe, avec la programmation structurée et formalisée des apprentissages.
- Les outils et les modalités de suivi des élèves.
- L'entretien qui suit systématiquement le moment d'observations en classe, que je considère comme un moment privilégié d'échanges d'informations, en particulier pour ce qui est du suivi des élèves (entre 1h30 et 2 heures d'observations suivies d'au moins une heure d'entretien).

Des inspections d'école ou de cycle, liées au projet de l'école auront lieu également. L'école sera avertie de cette visite, précédée d'un moment de travail en commun.

Je vous remercie également de bien vouloir tenir à ma disposition, le jour de l'inspection, la notice de pré-inspection qui vous est adressée en même temps que votre avis d'évaluation.

2- LES 12 HEURES D'ANIMATION PÉDAGOGIQUE

Comme l'an passé, elles seront organisées de façon à permettre la mise en place du projet de circonscription et faciliter votre travail en équipe. Dans cet esprit, 3 heures seront utilisées pour une animation collective. Vous disposerez donc de 9 heures à ajouter aux 18 heures de travaux en équipe, soient au final 27 heures pour les réunions de concertation. Sur ces 9 heures, je souhaite que 3 heures au moins soient consacrées à la mise en place des projets personnalisés à l'égard des enfants en difficultés.

Anne PIERA, Dominique THERON, Sylvette CABROL et moi-même interviendrons à votre demande, dans le cadre de vos travaux d'équipe.

3 - RÉUNIONS DE CONCERTATION ET CONSEILS DE CYCLES

Vous disposez donc au total de 27 heures cette année, **dont 4 au moins devront être consacrées au suivi des élèves**.
Dans la mesure où l'équipe de circonscription sera amenée à participer à ces réunions, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir le calendrier des réunions de concertation, que vous aurez établi en équipe pour le premier trimestre.

Je vous rappelle également que **ces réunions font partie des horaires obligatoires et que chaque enseignant de l'équipe est tenu d'y participer**, de même que les C.E et les animations pédagogiques. Les enseignants à mi-temps sont tenus de participer à la moitié de ces réunions, soit au total 18 heures sur 36.

Je vous rappelle aussi fermement que les GS doivent être systématiquement associées aux conseils de cycle 2 en particulier pour établir une progression de cycle et pour un suivi approfondi des élèves. Dans cette optique, il appartient aux directeurs concernés (si 2 directions) d'agir en concertation.

4- FORMATION CONTINUE

Le plan départemental de formation continue est en ligne sur le serveur académique. Je vous engage à être très attentifs aux offres de formation départementales et à vous y inscrire nombreux.
Pour la circonscription du Grau du Roi/Camargue 5 stages sont prévus :

1) stage écoles mat Générac/Vauvert/Vestric :***19 au 23 septembre 2005 au collège de Vauvert***
   (maîtres GS et CP uniquement - public désigné -)
2) REP Saint-Gilles : ***26 et 27 septembre 2005 à l'école V- Hugo St Gilles***
3) liaison école/collège « Vallée verte » Vauvert : ***20 et 21 octobre 2005 et 6 et 7 avril 2006***
4) R1 lecture et cultures littéraires : ***12 au 16 décembre 2005 au collège de Vauvert***
5) R1 stage écoles Aimargues/ St Laurent d'Aigouze : ***14 au 18 novembre 2005***

5 - EVALUATION CE2 ET CE1

Evaluation CE2 :
Vous trouverez toutes les indications les concernant dans le BO N° 25 du 30 juin 2005, sous le titre : *Dispositif national d'évaluation diagnostique 2005 / 2006*

Comme vous le savez, il s'agit d'une évaluation à finalité diagnostique : son but consiste à vous donner des indications sur les zones de réussite et les besoins de vos élèves. Les résultats seront donc comme chaque année, analysés dans deux directions :

- examen des résultats généraux, en équipe complète, pour donner des indications au cycle 2 et prendre des repères pour les futurs projets d'école.
- examen des résultats individuels des élèves de CE2, mise en évidence des items à revoir pour toute la classe et des élèves ne possédant pas les compétences de base, pour construire des projets d'aide soit individuels soit par groupes (simple remise à niveau, ateliers de soutien, projet personnalisé d'aide et de progrès).

Les évaluations doivent être terminées au plus tard pour le 23 Septembre 2005. Je vous recommande, dans un souci d'harmonisation, de les faire passer entre les 12 et 23 Septembre 2005.

NB : l'enregistrement des résultats se fait exclusivement sur JADE.

Evaluation CE1 : cette nouvelle évaluation ne concerne pour la présente année scolaire que 5 circonscriptions dans le département, le Grau du Roi/Camargue n'en fait pas partie. Elle sera obligatoire sur l'ensemble du territoire à compter de septembre2006.
Elle a été conçue pour**… «** *permettre de cerner, au cours du 1er trimestre, la nature des graves difficultés que peuvent rencontre les élèves de CE1 dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de quelques automatismes de calcul, et de déterminer les modalités de réponses pertinentes à apporter à ces difficultés… »*

6 - ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES :

Conformément aux nouveaux programmes, cet enseignement est étendu de façon obligatoire au CE2. Il se poursuit dans la continuité au CM1 et au CM2.

J'insiste fortement sur l'intérêt, voire la nécessité de confier cet enseignement à ceux d'entre vous qui ont bénéficié d'une formation et sont à même de la mettre à profit au sein de l'école. L'idéal serait que ces collègues aient en charge une classe de cycle 3. Dans le cas contraire, **il conviendra d'organiser des échanges de service leur permettant d'assurer l'enseignement d'une langue vivante dans ces classes**.

Je vous encourage vivement, si vous le pouvez, à assurer vous-mêmes cet enseignement. Tous ceux qui le souhaiteront bénéficieront de l'appui de l'animatrice en langues vivantes pour « se lancer » (Jacqueline SHENTON).
Lorsque cela n'est pas possible, vous pouvez faire appel à des professeurs de collège ou à des intervenants extérieurs, comme chaque année. Dans tous les cas de figure, prendre l'attache d'Anne PIERA qui a spécifiquement en charge ce dossier.

Le calendrier départemental est le suivant :
- septembre 2005, prise en charge par les enseignants 1er degré volontaires (habilités ou non) dans le cadre éventuel d'échanges de service et de décloisonnements.
- début octobre 2005 : affectation des assistants étrangers dans les écoles, en fonction des moyens.
- 14 octobre 2005 : recensement des classes de cycle 3 non couvertes, en relation avec Anne Piera, l'animatrice langue (Mme Shenton), l'IEN chargé de mission (M.Lotito).
- Fin octobre : attribution d'heures intervenants extérieurs ou HSE personnel 2nd degré.

Le dispositif devrait ainsi être en place à la rentrée des vacances de Toussaint 2005.

7- EQUIPES ÉDUCATIVES

Celles-ci se multiplient actuellement du fait de la prise en charge de plus en plus importante des élèves en difficultés. J'insiste sur leur importance et leur intérêt et vous rappelle quelques points essentiels

L'équipe éducative se réunit **sous la responsabilité du directeur**.
- Elle comprend toutes les personnes suivant un enfant (dans et hors de l'école).
- Elle est réunie systématiquement lorsque cet enfant bénéficie d'un contrat d'intégration. Ces contrats d'intégration sont coordonnés par la CCPE. **La secrétaire doit donc dans ce cas, être conviée aux réunions de l'équipe éducative.**

- Elle se réunit, à l'initiative de l'enseignant et du directeur, chaque fois que le suivi d'un élève pose de sérieuses difficultés (projets individualisés), ou si une orientation est envisagée. Dans ce cas seulement, la secrétaire CCPE est invitée aux réunions.

Enfin, ces équipes éducatives étant de plus en plus nombreuses, malgré ma bonne volonté, je ne peux assister à toutes.
Je vous demande donc de me signaler celles pour lesquelles vous jugez ma présence indispensable.

Cela dit, l'année 2004/2005 nous a montré que le nombre d'enfants intégrés dans des conditions difficiles pour les enseignants allaient croissant. J'insiste donc auprès des directeurs pour qu'ils nous informent immédiatement des difficultés éventuelles rencontrées.

8- APER ET B 2I

Pour juin 2006, tous les élèves de CM2 sans exception devront quitter l'école munis de ces deux diplômes. Le premier concerne l'éducation à la sécurité routière, vous connaissez le second.
Nous savons que le B2i dépend de l'équipement informatique de vos écoles ce qui induit une mise en œuvre forcément variable. De même pour la sécurité routière, dans la mesure ou certaines communes organisent déjà cette éducation et leur validation.
Par conséquent, ces 2 chantiers seront conduits toute cette année, l'un par Dominique Théron (APER) l'autre par Robert Laforgue et Eric Baly (B2i) par secteur pour s'adapter totalement aux particularités de vos écoles.

9- CONTRATS EDUCATIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Le Ministère va, dans les prochains jours, mettre en place un dispositif de recrutement par l'ANPE d'auxiliaires d'accompagnement dont les missions auprès des écoles seront très proches de celles effectuées par les actuels assistants d'éducation.

Dans la perspective de ce recrutement je demande instamment à tous les directeurs ayant besoin de ce type de personnel (contrats de 6 mois à 2 ans), de m'adresser une demande écrite justifiant de l'emploi sollicité et précisant les activités qui lui seraient confiées (si possible fournir un emploi du temps hebdomadaire limité à 20 h).

Ces demandes se substituent à celle déjà faites par certains directeurs pour l'octroi d'assistant d'éducation dont le recrutement est désormais tari.
Merci de m'adresser ces demandes pour le ***14 septembre 2005 au plus tard***.

INFORMATIONS D'ORDRE ADMINISTRATIF

1 - CONGÉS ET AUTORISATION D'ABSENCES :

Toute demande doit être formulée sur l'imprimé joint en annexe de la présente note. Merci de ne pas utiliser de documents obsolètes datant encore de Nîmes IV-IUFM ou émanant d'une autre circonscription.

Les demandes d'autorisation d'absence (conv. perso, consultations médicales, événements familiaux…), doivent parvenir par écrit à la circonscription au minimum une semaine avant le jour d'absence prévu.
Les autorisations d'absence pour garde d'enfant malade doivent être accompagnées d'une pièce justificative. Le décompte précis est tenu par le secrétariat et transmis à l'inspection académique.
Les réponses (accord ou refus) se feront uniquement par courrier électronique à charge au directeur d'en informer ses personnels.

NB : Les congés de maladie doivent être adressés à l'IEN , obligatoirement sous couvert du directeur.

Les congés de maladie longs, prévisibles, ou les congés de maternité signalés dès que vous en avez connaissance nous permettent une meilleure organisation des remplacements.

A l'issue de votre congé (le dernier jour), vous devez prévenir de votre reprise ou d'une prolongation éventuelle. A défaut, le remplaçant sera affecté ailleurs. Il vous appartient donc d'être vigilants.

LE REMPLACEMENT ZIL

Il est géré exclusivement par Nicky DERELLE.

Pour toute demande de remplacement, la directrice ou le directeur appelle dès que possible **le secrétariat de la circonscription**, qui affecte un remplaçant, en fonction de l'ensemble des absents et des disponibilités des personnels.

2 - SORTIES SCOLAIRES

(Référence : Circulaire départementale du 4 février 2000, reprenant les termes de la circulaire ministérielle du 21 septembre 1999, en particulier pour les conditions d'encadrement. Circulaire ministérielle N° 2005-001 du 5 Janvier 2005, BO n°2 du 13 janvier 2005)

Je vous rappelle simplement que les autorisations relèvent de trois cas seulement :

1) Sortie régulière ou occasionnelle sans nuitée dans le département : autorisation du directeur obligatoire. Il n'est pas utile de me faire parvenir un double.

2) Sortie avec nuitée dans le département : autorisation à transmettre à l'IEN.
   ►5 semaines au moins avant le départ lorsque la classe de découverte se déroule dans le même département

3) Sorties scolaires avec nuitée hors du département : le dossier complet tel qu'il vous a été communiqué par l'Inspecteur d'Académie doit être transmis, sous couvert de l'I.E.N. dans le délai indiqué :
   ►8 semaines au moins pour les classes séjournant dans un département différent,
   ►10 semaines pour les classes à l'étranger.

Avant toute démarche liée à la sortie je vous remercie d'adresser pour modifications éventuelles le projet pédagogique à Madame Dominique THERON, chargée du dossier.

3- ELECTION DES PARENTS D'ÉLEVES (BO N° 22 DU 29 MAI 03) :

► **Les vendredi 14 ou samedi 15 octobre 2005**

Pour leur organisation, vous voudrez bien vous reporter au BO cité ci-dessus ainsi qu'au BO n° 27 du 5 juillet 2001, au BO n° 23 du 15-06-2000, et au BO n° 19 du 10 mai 2001.

! Attention : pensez à tenir compte des modifications apportées l' année dernière et signalée dans le BOEN N° 26 du 1er juillet 2004 et N°29 du 22 juillet 2004.

La modification principale étant la suivante :

« Désormais, chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur et éligible, à ces élections, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale. Ces situations sont très rares et il n'appartient pas à l'école ou l'établissement d'effectuer des investigations à ce sujet. Il convient donc de demander, au début de l'année scolaire, les coordonnées des deux parents… Les deux parents figureront sur la liste électorale, dans la mesure toutefois où les informations concernant chacun deux auront été communiquées à l'école ou l'établissement.»

DOCUMENTS A RENVOYER

Comme chaque année, nous avons besoin d'un certain nombre de renseignements que nous vous demandons de bien vouloir nous retourner, complétés le plus précisément possible, pour le :

09 Septembre au plus tard

Il s'agit de : - **la fiche d'école**

. la fiche enseignants de l'école

. la fiche individuelle de chacun des enseignants (merci aux directeurs d'en faire le duplicata, le récolement puis l'envoi groupé au secrétariat de l'IEN)

14 Septembre 2005

demandes de contrat éducatif d'accompagnement
(pour les directeurs qui le souhaitent uniquement)

Dès que possible :

. Calendrier des réunions de concertation

INSPECTIONS INDIVIDUELLES : POINTS EXAMINES EN PRIORITE

1 - <u>Organisation pédagogique</u>:

- **mise en œuvre du projet d'école: son efficience et sa réalité dans la classe.**

- **programmations:**
  - affichage des programmations de cycle, au minimum en français,
    ou, à défaut, d'un document faisant état de la continuité pédagogique entre les classes du cycle, au regard des programmes de 1995.
  - programmation de la classe faisant apparaître la cohérence avec la programmation de cycle.
  - formulation écrite du programme de travail mis en œuvre dans le domaine de la langue française : dire, lire, écrire**.**

- **emploi du temps hebdomadaire de la classe ; en référence aux nouveaux programmes et faisant état des horaires de chaque discipline**

2 - <u>Suivi des élèves</u>

- **Evaluation :**
  - modalités de suivi des élèves, outils d'évaluation
  - mise en œuvre et utilisation du livret de l'élève,
  - modalités de communication avec les parents d'élèves
- **Projet de classe faisant apparaître les dispositifs d'aide aux élèves en difficultés, à partir du profil de la classe.**

- **Projets individualisés (PPAP au CE2).**
- **Examen des cahiers**

3 - <u>Conduite de la classe</u> :

- **Composantes personnelles : présence en classe**
  - attitude, présentation
  - expression : maniement de la langue
  - voix : articulation, débit, modulation, hauteur
  - capacité d'écoute et d'étayage des élèves

- **Prise en compte de l'élève - activité réelle**
  - cohérence des séances: précision des objectifs, mise en œuvre adaptée.
  - prise en compte de l'hétérogénéité dans la construction des séances
  - prise en compte de l'erreur
  - place donnée à l'activité des élèves et temps de parole (formulation des notions par les enfants)
  - validation des résultats, synthèses, formes retenues